



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

PAC

Question au Gouvernement n° 1507

Texte de la question

CRISE DU LAIT

M. le président. La parole est à M. Jacques Grosperin, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.
M. Jacques Grosperin. Monsieur le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche, les inquiétudes des producteurs de lait français subsistent. Le marché laitier connaît une importante instabilité. Alors que l'année 2007 et le début de l'année 2008 ont été marqués par une forte hausse du prix du lait, la situation sur les marchés laitiers s'est fortement dégradée depuis plusieurs mois.

Un surplus sur le marché européen et mondial, la baisse de la consommation et le recul des exportations européennes ont entraîné un recul important des cours. Selon les chambres d'agriculture, les revenus de cette activité devraient être inférieurs de 26 à 40 % en 2009 par rapport à 2008.

Le mécontentement des agriculteurs est légitime. Une telle baisse des prix et des revenus n'est pas supportable pour la profession. Les producteurs laitiers que j'ai rencontrés le week-end dernier à Ornans me l'ont réaffirmé. Vous avez récemment affirmé vouloir la transparence totale sur les prix du lait d'ici à la fin du mois de juillet. Que comptez-vous mettre en place à cette fin ?

Par ailleurs, je souhaite avoir des informations sur la question des quotas au plan européen. Vous avez rencontré dernièrement José-Manuel Barroso et la commissaire européenne à l'agriculture, Mariann Fischer Boel. Quel bilan pouvez-vous dresser de vos échanges avec eux ? Avez-vous avancé sur le thème de la régulation de la production laitière ? *(Applaudissements sur divers bancs du groupe UMP.)*

M. André Chassaigne. Très bien !

M. Maxime Gremetz. Excellente question !

M. le président. La parole est à M. Bruno Le Maire, ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche.

M. Bruno Le Maire, *ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche*. Monsieur le député, une réelle inquiétude - on peut même parler de détresse - a gagné les producteurs de lait en France qui ont perdu 30 % de leurs revenus en trois mois par rapport à l'année dernière. Avec le Premier ministre et l'ensemble du Gouvernement, nous répondrons concrètement et rapidement à cette inquiétude.

D'abord nous mettrons en oeuvre des mesures d'urgence et en proposant la prise en charge d'une partie des charges d'intérêts des producteurs laitiers, notamment pour les jeunes agriculteurs qui ont à supporter les charges d'investissement les plus lourdes lorsqu'ils s'installent.

Ensuite, nous prendrons deux mesures nationales : Hervé Novelli et moi-même allons organiser une réunion rassemblant, dans un esprit constructif, distributeurs, producteurs et transformateurs dans le but d'établir la transparence totale des prix du lait ; la seconde disposition visera à avancer dans la voie de la contractualisation. Ainsi, sur la base des travaux que nous avons conduits, je donne rendez-vous le 1er octobre prochain à tous les acteurs de la filière du lait en France pour mettre sur pieds cette contractualisation sans exclure, en cas de besoin, l'intervention de la puissance publique.

Enfin, comme je l'ai indiqué à Mariann Fischer Boel et au président de la Commission européenne, M. Barroso, il n'y aura pas de production de lait sans une nouvelle régulation des marchés européens et mondiaux. Les instruments actuels sont en effet insuffisants. Je ne propose pas moins mais mieux que les quotas en matière de régulation européenne. Je ne propose pas moins mais plus et mieux de régulation européenne.

C'est ainsi que nous garantirons l'avenir des producteurs de lait en France ; c'est ainsi que nous garantirons

l'avenir et l'indépendance de l'agriculture en Europe. (*Applaudissements sur de nombreux bancs des groupes UMP et NC.*)

Données clés

Auteur : [M. Jacques Gersperrin](#)

Circonscription : Doubs (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1507

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : Alimentation, agriculture et pêche

Ministère attributaire : Alimentation, agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juillet 2009

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 8 juillet 2009